



TRAVAILLEURS SANS PAPIERS :

**Rassemblement revendicatif
Lundi 14 février à 14 h
Préfecture des hauts de seine
NANTERRE**

**Pour leur régularisation et la reconnaissance
de leurs droits de Travailleurs
Pour le respect des engagements**

La mobilisation des salariés sans papiers avait permis, après 8 mois de grève, d'obtenir un texte, rendu public le 18 juin 2010. L'ensemble des organisations syndicales et des associations soutenant cette lutte avaient indiqué que ce texte contenait des avancées significatives. En effet, conformément aux objectifs fixés par une lettre unitaire (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, Ligue des Droits de l'Homme, Cimade, Autremonde, Femmes égalité, RESF, Droits devant) adressée au Premier Ministre, ce texte déterminait des critères de régularisation allégés.

D'autres textes ont été arrachés par la poursuite de la lutte mais force est de constater qu'aujourd'hui, les autorités refusent de les mettre loyalement en œuvre.

Cette lutte, exemplaire et unique dans l'histoire syndicale, dépasse largement le seul cadre de la régularisation. Les sans-papiers ne veulent plus constituer pour le patronat, un matelas de salariés sans aucun droit, corvéables à merci, sous payés, disponibles à tout moment, à des tarifs les plaçant au cœur d'un véritable dumping social.

Leur lutte est aussi celle de tous les travailleurs intérimaires et précaires dans des professions où règnent aussi l'insécurité, les bas salaires et la sous-traitance forcenée. Ils se battent pour que leur situation d'employés illégaux ne soit pas exploitée par le patronat et le gouvernement afin de niveler les conditions de travail par le bas et remettre en cause tout ce qui a été conquis en matière de droits pour les salariés.

Ce combat est plus que légitime, parce que les travailleurs sans papiers sont d'abord des travailleurs ; ce qui justifie la reconnaissance des mêmes droits que pour les autres salariés.

Les délais de traitement et les reculs constants des pouvoirs publics sur les acquis de la lutte entraînent ces salariés dans des situations de plus en plus dramatiques.

Malgré les difficultés, les travailleurs sans papiers, avec la CGT et les organisations qui les soutiennent, restent mobilisés et combattifs.

Après de multiples tentatives de contacts téléphoniques ou par mails avec la direction du service immigration de la Préfecture des Hauts de Seine, l'UD CGT 92 a décidé d'organiser une délégation pour être reçu le 1^{er} Février 2011.

Les réponses à nos questions ne satisfont en rien les problèmes rencontrés par les travailleurs concernés, et confirment que la préfecture des Hauts de seine, comme d'autres, freine le traitement des dossiers, applique avec zèle les directives ministérielles pour régulariser au compte-goutte ces salariés.

Pire encore : la préfecture des Hauts de Seine rajoute des critères contraires aux accords, comme un délai de présence sur le territoire identique aux autres salariés pour les aides à domicile, alors que les textes stipulent que : « pour les employés de service travaillant chez les particuliers, une activité professionnelle de 20 heures hebdomadaires attestées par un ou plusieurs CERFA est suffisante pour la délivrance d'un récépissé autorisant le travail ». !

Cette situation est inacceptable ! Les travailleurs sans papiers doivent être régularisés et les accords respectés !

Dans cet objectif : la CGT des Hauts de Seine demande à être reçue par le préfet, et organise pour cela :

UN RASSEMBLEMENT DEVANT LA PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE

LE LUNDI 14 FEVRIER A 14 H.

**VENEZ NOMBREUX, AVEC TAMBOURS, SIFFLETS ET TROMPETTES
POUR ETRE ENTENDUS !**

« ILS VIVENT ICI,

ILS BOSSENT ICI,

ILS RESTENT ICI ! »

RESPECT DES ENGAGEMENTS !

REGULARISATION DE TOUS LES SANS PAPIERS !